



COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux et le premier avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés : Mme BOUZIDI Yasmine représentée par Mme CAILLAUD Madeleine, M. PAPIER Patrick représenté par M. IPPOLITO Philippe.

Absents non excusés :

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2022-11D : Cession d'une parcelle communale pour l'implantation d'un poste de refoulement MNCA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au passage de la tempête Alex, la station d'épuration de Pont de Clans a été emportée. Afin de reconstruire la station d'épuration (emprise GOUSSET) la création d'un poste de refoulement est nécessaire, cette emprise est représentée ci-après.

La parcelle cadastrée F 127 appartenant à la commune d'une superficie de 38m² (qui est un ancien canal désaffecté) fait partie de cette emprise.

Il est proposé par la Métropole Nice Côte d'Azur de l'acquérir à l'euro symbolique.

AR Prefecture

006-210600425-20220401-2022D11-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Direction Générale Adjointe Ressources
Pôle Juridique
Direction des Affaires juridiques et foncières

Commune de CLANS

Adresse : Pont de Clans

Section : F

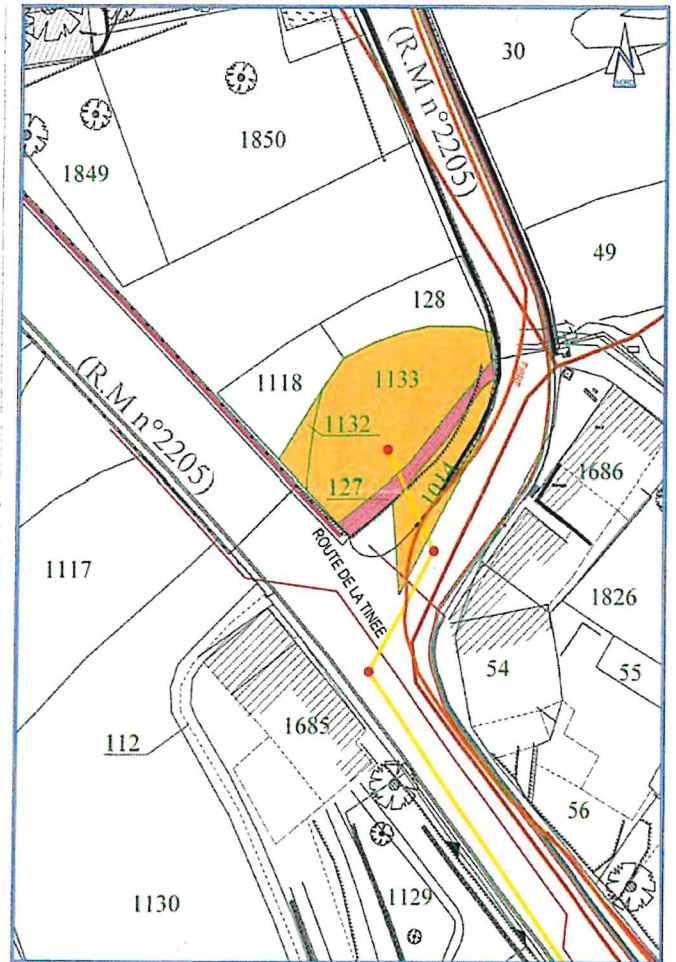
PLAN PARCELLAIRE
Echelle : 1/300
Dossier n°: 21_233M
Plan n°: F21233M
Dressé le : 25/11/2021
Dessinateur : AT

CREATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT

Acquisition Commune de Clans

LÉGENDE	
	Acquisition par la Métropole Nice Côte d'Azur : F n°127 (38 m ²)
	Autres emprises concernées par l'opération
	Parcelle cadastrale
	Section cadastrale

PLAN DE SITUATION - IGN - 1/25000



LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession du bien cadastrée F 127 de 38m² situé au Pont de Clans au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur,

APPROUVE le prix de vente proposé à l'euro symbolique ;

CHARGE l'acquéreur de prendre à sa charge les frais afférents à cette cession

MANDATE Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint d'effectuer les démarches nécessaires au bon déroulement de cette cession

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 04/04/2022

Et publication ou notification du 04/04/2022



Le Maire

Roger MARIA